

BREVET AVIRON D'OR

Pour passer cette épreuve, vous devez être en possession de votre **brevet d'aviron d'argent**

L'ÉPREUVE

Pour obtenir ce brevet vous devez :

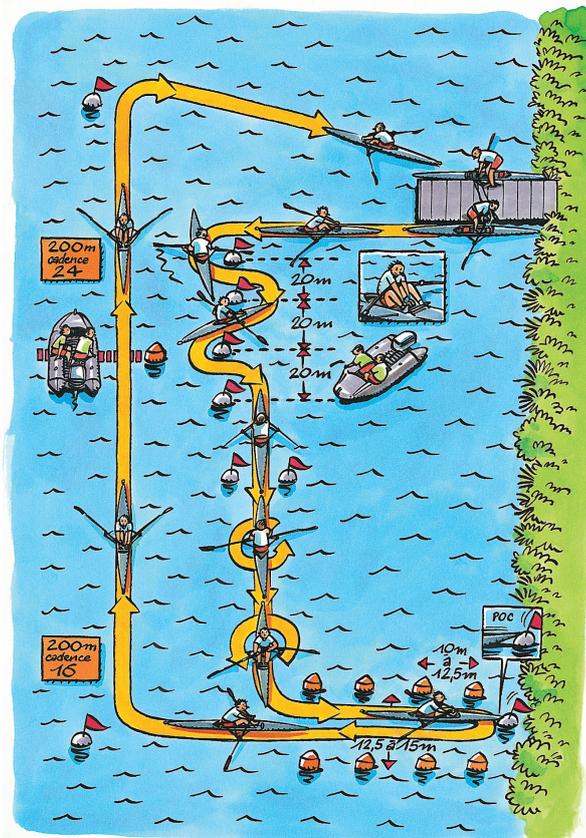
- Effectuer votre parcours en obtenant un total de points supérieur ou égal à 10, sans échec dans une **épreuve éliminatoire (1,2,7,10, 11 et 12)**.
- Obtenir à une épreuve d'évaluation technique une note supérieure ou égale à 22.

LE PARCOURS

1 case validée = 1 point

- Embarquer sans aide
- Régler votre barre de pieds
- Effectuer un slalom
- Scier
- Faire demi-tour sur bâbord, sur place
- Faire demi-tour sur tribord, sur place
- Reculer en ligne droite
- Toucher une bouée avec la pointe arrière
- Avancer en ligne droite
- Ramer 200 m à cadence 16 en effectuant au moins 10 coups consécutifs
- Ramer 200 m à cadence 24 en effectuant au moins 10 coups consécutifs
- Accoster sans aide
- Descendre de votre bateau sans aide

Total points _____ Validé oui non



LE BATEAU

Le bateau que vous utilisez est obligatoirement un skiff

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ N° de licence _____

Structure _____

VALIDATION

Nom du cadre diplômé _____

Parcours : Validé oui non Epreuve technique : Validé oui non

Brevet validé oui non le _____ Signature et cachet du club

L'obtention de ce brevet atteste de votre maîtrise technique individuelle en couple.

Vous êtes maintenant autonome en skiff.

Qui peut passer ces épreuves ?

- Les rameurs en possession d'une licence A, U ou D délivrée par la Fédération Française d'Aviron.
- Les autres pratiquants des structures affiliées à la FFA (scolaires, centres de loisirs, entreprises...). Ce public se voit décerner un diplôme par la structure mais ne sera pas comptabilisé dans les brevétés du club sur le serveur licence.

Où ?

Dans toutes les structures affiliées à la FFA.

Par qui ?

Par un cadre diplômé (minimum 2e degré, éducateur fédéral).

Comment ?

Quand vous pensez avoir le niveau, en accord avec votre moniteur, présentez vous à l'épreuve. Faites valider votre fiche par un cadre diplômé de votre club. Le club se chargera ensuite de saisir votre brevet depuis l'intranet fédéral sur votre licence. Une fois saisi, vous pourrez imprimer votre diplôme depuis votre Espace licencié > <https://ffsa-goal.multimediabs.com/login>